



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 28 juin 2022 à 18 h 00** au local B-116.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Baillargeon, présidente du CÉ
Madame Geneviève Bonneau, parent
Madame Francesca Gingras, parent
Madame Véronique Paré, parent
Madame Julie St-Pierre, enseignante
Madame Marie-Hélène Gagnon, représentante de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dominique Rivard, parent
Madame Jeanne Hébert, personnel de soutien
Madame Andréanne Morneau, enseignante
Madame Marie-Eve Jannard, professionnel non enseignant
Madame Carolyne Ducharme, représentante de la communauté
Madame Mélyane Martin, membre parlement étudiant
Monsieur Liam Senay, membre parlement étudiant

INVITÉS :

Monsieur Serge Gobat, directeur
Madame Stéphanie Tremblay, directrice adjointe
Madame Josée Goupil, secrétaire

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres pour la formation du quorum étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Baillargeon, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ ainsi qu'aux invités.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

[Résolution 2022-06-28-CÉ-01](#)

Il est proposé par Mme Geneviève Bonneau :





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 mai 2022

[Résolution 2022-06-28-CÉ-02](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 9 mai 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Mme Geneviève Bonneau :

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 9 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

5. Période de question du public

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

6. Présentation du budget 2022-2023

[Résolution 2022-06-28-CÉ-03](#)

M. Gobat nous présente les budgets du profil sport et du programme LM (3 niveaux). Il nous présente également les prévisions budgétaires 2022-2023.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par Francesca Gingras :

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 275 951\$ soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Rapport annuel à la communauté

[Résolution 2022-06-28-CÉ-04](#)

Après vérification du document,

Il est proposé par Mme Véronique Paré et résolu :

D'Approuver le document tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Page 3 de 6



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

8. Organisation scolaire

M. Gobat nous remet un document sur la prévision de la clientèle au 12 mai 2022. Quelques petits changements pourraient survenir en août.

9. Services virtuels

M. Gobat nous fait part qu'une rencontre a eu lieu avec le personnel de l'école virtuelle. Il nous partage l'expérience avec ce projet.

10. Activités de fin d'année

Cette activité a eu lieu le jeudi 23 juin à l'intérieur de l'école, dû à la mauvaise température. Le classement des élèves, avec tous les enseignants, a également eu lieu lors de cette journée.

11. Cours d'été

M. Gobat nous informe qu'un courriel avec toutes les informations a été envoyé aux parents.

12. Rencontre des parents de fin d'année

M. Gobat nous informe que la rencontre des parents aura lieu le jeudi 30 juin en pm et en soirée.

13. Modulaire

M. Gobat nous invite à visiter les modulaires qui devraient être prêts pour la rentrée scolaire.

14. Correspondance

Rien à présenter.





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

15. Informations

A. De la présidente

Rien à présenter.

B. De la représentante du comité de parents

Mme Gingras nous informe des sujets discutés :

- Conférences à venir à l'automne

C. Du directeur

M. Gobat nous informe :

- Que Mme Nathalie Côté sera l'enseignante mentore
- Pour l'an prochain, des sorties seront offertes pour la fin de l'année scolaire

D. Du personnel enseignant

Mme Julie St-Pierre informe le Conseil sur :

- Le choix de tâches a été fait et qu'il y aura plusieurs nouveaux enseignants pour 2022-2023.
- Trois enseignants ont pris leur retraite.
- Une rencontre de parents des nouveaux élèves de LM 1 a eu lieu.

E. Du personnel professionnel

Mme Jannard est absente.

F. Du personnel de soutien

Rien à mentionner.

G. Du Parlement étudiant

Les élèves sont absents.

16. Varia





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

17. Levée de l'assemblée

[Résolution 2022-05-09-CÉ-05](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Stéphanie Baillargeon

Que la séance soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Stéphanie Baillargeon,
présidente


Serge Gobat,
directeur

